



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent dans l'Eure  
Réalisation d'un village séniors et d'un supermarché de proximité

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Evreux Portes de Normandie (EPN)

Raison sociale

Communauté d'Agglomération

N° SIRET

2 0 0 0 7 1 4 5 4 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

20007145400017

Monsieur

Prénom(s)

Guy

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 **Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41a) Aires de stationnement ouvertes au public supérieure à 50 unités.	Création de 49 places de stationnement pour le magasin super U express et 6 places pour la micro-crèche dans le village seniors ouvertes au public.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 **Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur une parcelle nue de 4 hectares environ, en zone URc du PLUI-HD, dans le périmètre de la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent (27180) :

- Sur une emprise parcellaire de 25.300 m<sup>2</sup> : construction d'un village seniors de 99 maisons, dont 62 unités de type T2 de plain-pied et 37 unités de type T3 de plain-pied, d'une micro-crèche, d'un Club House avec un studio logement et d'un espace potager représentant une surface bâtie de 7.356 m<sup>2</sup>. Plantation de 126 arbres et création de 120 places de parking dont 6 publiques.

- Sur une emprise foncière de 8.935 m<sup>2</sup> : Construction d'un supermarché de proximité Super U express de 997 m<sup>2</sup> de surface de vente, avec service drive et une station de carburant de 2 pistes. Création de 49 places de parking dont 3 PMR et 3 avec bornes électriques. Plantation de 45 arbres de hautes tiges, passages pour la petite faune en bas de clôtures, pierriers pour insectes et reptiles, nichoirs oiseaux et chiroptères.

- Plus de 5.000 m<sup>2</sup> de foncier restitués au milieu naturels environnants (bordures du chemin d'entretien et espace prairial) par rapport au projet initial.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du développement territorial dynamique et équilibré, en accompagnement des travaux de modernisation de l'ouest de l'agglomération (déviation Sud-Ouest).

Il permet de renforcer l'offre commerciale du secteur et d'équilibrer un marché immobilier résidentiel en manque de logements adaptés pour les seniors, en dehors de la commune centre de l'agglomération.

- Le Village seniors offrira un programme immobilier de maisons individuelles pour des résidents autonomes, composé de logements de plain-pied et accessibles au PMR, un micro-crèche ouverte sur l'extérieure permettant de mixer les populations et des services internes seront proposés via un club-housse (conciergerie, animations, échanges, minibus, espace potager), avec animateurs et jardiniers.

- Le super U consolidera l'offre commerciale sur la commune en apportant la modernité et la proximité d'un nouveau point de vente, en remplacement d'un site voisin obsolète; Ainsi de nouveaux services à la population seront offert tels que la poissonnerie, le drive, une station service.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

- Village séniors :

La durée prévisionnelle des travaux étant de 24 mois (2 tranches de travaux), il est proposé d'effectuer un démarrage des travaux (après période de préparation) en octobre. Cela permettra d'avoir une fin de chantier pour mars (N+2). Ainsi, seule la période printemps/été de l'année N+1 serait impactée par les travaux afin de réduire à un seul cycle de reproduction des espèces animales et végétales.

Les constructions en structure bois permettront de réduire de 6 mois la phase travaux et donc les nuisances. De même, les façades des constructions préfabriquées hors du site réduiront considérablement les impacts sur site. Un seul accès chantier par l'avenue du Vallon Fleuri avec protection de l'espace prairial à l'Est par pose d'une clôture de chantier pour éviter tout passage d'engins ou stockage matériaux sur ces emprises à préserver.

- Super U :

La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois, avec un seul accès sur site par l'avenue du Vallon fleuri. Le cantonnement et le stockage matériaux pour le chantier seront implantés en entrée de parcelle afin de réduire la circulation des engins pour limiter au strict nécessaire les impacts sur l'environnement.

Afin de prévenir tout risque de pollution des sols, une membrane étanche sera étalée sur l'ensemble de la zone de stationnement des engins. Le site sera entièrement clos par des clôture Heras pour empêcher l'expansion du chantier sur les espaces verts périphériques. Gestion de la pollution lumineuse dès la phase chantier

Voir l'annexe technique et environnementale pour le détails des dispositifs mis en oeuvre par les 2 opérateurs.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Voir les précisions détaillées au paragraphe 2.6.2 de l'annexe technique et environnementale

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures conjointes :

- dépôt d'un dossier de dérogation espèces protégées.
- dépôt d'un dossier loi sur l'eau à l'issue de l'avis rendu sur le présent dossier (porter à connaissance).
- un permis de construire pour le Village séniors,
- un permis de construire pour le Super U.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière de l'opération sise entièrement sur la commune de St Sébastien de Morsent (ZA 868- 35.500 m <sup>2</sup> environ) pour des surfaces bâties de 7.356 m <sup>2</sup> pour le Village seniors et 1.473 m <sup>2</sup> pour le super U. 120 places de parking pur le village seniors dont 6 ouvertes au public et 49 places pour le Super U.	Emprise foncière totale - 25.300 m <sup>2</sup> pour le Village, - 8.838 m <sup>2</sup> pour le Super U - 300 m <sup>2</sup> voirie commune à aménager par EPN en entrée

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Avenue du vallon fleuri

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Saint Sébastien de morsent

Code postal : 2 7 1 8 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 1 ° 0 9 ' 9 6 " 7 Lat. : 4 9 ° 0 1 ' 2 2 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

##### Communes traversées :

Saint Sébastien de morsent

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone URc (Zone diverse projet ZAC ou NPNRU) du PLUi-HD d'Evreux Portes de Normandie.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

---

**5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de prévention du Bruit dans l'environnement du Département de l'Eure approuvé par arrêté préfectoral du 10 mars 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'emprise est en limite de la ZPPA (zone de présomption de prescription archéologique). L'unité foncière du projet est exemptée de fouilles archéologiques, tel qu'il résulte des documents figurant dans le dossier de réalisation de la ZAC du Vallon fleuri.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'étude de caractérisation de zones humides. Par ailleurs, aucune trace d'hydromorphie des sols pour la gestion des eaux pluviales.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Couvert par PRN inondation 27DDT1997002 - PPRI d'Évreux approuvé le 07/08/2000. Risque inondation uniquement par remontée de nappes.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 901 m au Nord et à 1,2km au sud/est du projet, site Natua 2000 "vallée de l'Eure"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau d'eau potable de la ZAC calibré pour accueillir les nouveaux programmes de construction.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements liés aux futurs usagers et usagers du site avec pour le Village seniors une prévision faible des trajets auto selon le profil des occupants et pour le Super U, s'agissant d'un transfert d'un magasin existant, l'accroissement de trafic sera également faible. Lignes de bus T3 et T4 à proximité avec un trafic actuel fluide acceptant une augmentation des usagers, futur échangeur routier à proximité de la déviation Su-Ouest d'Evreux livré courant 2026/2027.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet susceptible de bruits en phase chantier. En phase exploitation, la réglementation acoustique des voiries est respectée. et le Super U a repensé entièrement son aire de livraison poids-lourds.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet de la DSOE est susceptible d'impacter le projet. Le super U a déplacé son aire de livraison pour limiter les sources de bruit avec les riverains.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Potentiellement en phase chantier mais pas en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments et espaces de circulation seront éclairés vers le bas pour ne pas gêner les chiropères. éclairage coupé la nuit dans le commerce et à l'avancement dans le village senior.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées raccordées au réseau communautaire. Intégralité des eaux pluviales traitée à la parcelle sans rejet extérieur
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées envoyées à la station d'épuration communautaire par les collecteurs sous domaine public. Eaux pluviales infiltrées sur site (noues, bassins enterrés et aériens)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui si l'on considère les eaux usées produites comme des effluents qui seront traités en station d'épuration
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets non dangereux qui seront collectés par l'agglomération pour le Village seniors. La surface commerciale prévoit de gérer elle-même ses déchets par des circuits adaptés selon la nature de ceux-ci. (cf annexe spécifique à ce point)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors ZPPA d'Evreux. Unité foncière exemptée de fouilles archéologiques comme précisé dans le dossier de réalisation de la ZAC
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'activités agricoles sur le site depuis plus de trois décennies. Terrains classés en zone URC du Plui-HD destinés à l'urbanisation.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

Il n'existe pas à ce jour d'évaluations des incidences réalisées dans le cadre d'une législations applicables au projet et/ou au site.

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

L'annexe technique et environnementale détaille de manière exhaustive l'ensemble des mesures visé par cette rubrique ainsi que le dossier de demande de dérogation espèces protégés (documents annexés au CERFA)

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale, considérant :

- Les études initiales réalisées dans le cadre des dossier de création et de réalisation de la ZAC et de l'arrêté préfectoral,
- Le règlement local d'urbanisme approuvé en décembre 2019, confirmant l'inscription de ce secteur en zone urbaine constructible (URc). Le SCOT et le PADD approuvent l'implantation de surface commerciale inférieure à 1.000 m<sup>2</sup> de surface de vente et l'accueil de logements pour personnes âgées sur la commune de Saint Sébastien de Morsent,
- La mise à jour de l'ensemble des études de l'état initial de l'environnement au regard du seul seuil du nombre de parking ouvert au public et des mesures ERC prévus dans les 2 projets présentés.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Courrier Préfet région du 11 avril 2024 (clause filet), Annexe technique et environnementale Nouveau plan masse Village sénior recalé	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Tableau comparatif évolution projet village sénior, Projection réduction emprise par rapport au PC initial, nouveau plan masse U express	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Note complémentaire - tableau comparatif évolution projet U express Notice gestion déchets u express Tableau gestion déchets U express	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Notice éclairage extérieur U express Etude faisabilité Photovoltaïque U express	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Rapport AUDDICE 2023 (étude faune/flore) Rapport complémentaire naturellement REUILLY, Cartes EPN_TV Bn Vallon Fleuri	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LEFRAND

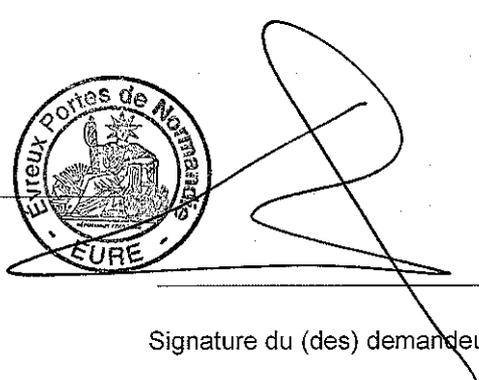
Prénom Guy

Qualité du signataire Président d'Évreux Portes de Normandie

À Évreux

Fait le 04/04/2025



  
Signature du (des) demandeur(s)

